



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 57642

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le Premier ministre sur le fait que sa question écrite no 29907 en date du 11 juin 1990 n'a toujours pas obtenu de réponse. La desinvolture dont le Premier ministre fait preuve en la matière à l'égard d'un membre du Parlement est tout à fait indecente, notamment compte tenu des rappels concernant cette question et des dispositions du règlement de l'Assemblée nationale ayant valeur de loi organique, dispositions aux termes desquelles le Gouvernement doit répondre dans un délai de deux mois aux questions écrites qui lui sont posées. Il souhaiterait qu'il lui indique pour quelles raisons il s'obstine à refuser de répondre à cette question écrite.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Premier ministre fait observer à l'honorable parlementaire qu'à l'occasion des consultations des 22 décembre 1974 et 8 février 1976, les habitants de l'île de Mayotte ont, par deux fois, manifesté leur volonté de demeurer au sein de la République française. Le choix de la population mahoraise est parfaitement connu et régulièrement rappelé par ses représentants qui ont également exprimé à de nombreuses reprises ses vœux pour l'avenir. Une nouvelle consultation ne s'impose donc pas. Tenant compte des choix précités, le Gouvernement poursuit par ordonnances dans le cadre des lois d'habilitation la mise en place d'un dispositif juridique propre à assurer à cette collectivité territoriale un développement adapté.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57642

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2074